



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

**11 mai 2021 - 20H30**

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 11 mai 2021 à 20H30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

**Présents :**

Marie Claire BARCOUDAT, Simone CHRISTIN-LAFOND, Jean BRANSIET, Alain CHAZAL, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY et René SUCHET.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Absents représentés :** Leatitia CLAVIER

**Votants : 11**

**Secrétaire de séance :** Séverine Jasserand

Madame la maire ouvre la séance et soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021. Il est adopté à l'unanimité.

### **1. Ratios promus-promouvables pour avancement de grade**

Madame la maire explique la hiérarchie de grades dans chaque cadre d'emploi ou corps, le nombre d'échelons dans chaque grade. Les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur sont fixées par les statuts particuliers. Ces conditions concernent, d'une part, l'agent, d'autre part, la collectivité.

Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emploi ou de ce corps est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique intercommunal.

Le comité technique intercommunal ayant rendu un avis favorable le 26 mars 2021, le conseil municipal doit se prononcer sur la fixation de ratios "promus-promouvables".

Madame la maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade concernant la commune, comme suit :

CADRE D'EMPLOI ET AVANCEMENT DANS LE GRADE	TAUX (en %)
Pour tous les avancements de grade dans tous les cadres d'emplois	100 %

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2. Participation financière à la lutte contre les rats musqués et les ragondins**

Une demande émanant du groupement départemental de lutte contre les rats musqués et les ragondins est parvenue en mairie en date du 13 avril 2021. Cette cotisation pour 2021 s'élève à 200 €. Elle permet d'indemniser les piègeurs de rats musqués et de ragondins.

Ce point à l'ordre du jour nécessite un complément d'information et sera différé au prochain conseil municipal.

### **3. Participation aux frais de scolarité à l'école publique d'Estivareilles.**

Madame la maire rappelle au conseil municipal la convention passée le 28 mai 2010 entre la commune d'Apinac et la commune d'Estivareilles concernant la répartition des charges de l'école primaire d'Estivareilles. Elle indique que cette convention sera actualisée pour la prochaine année scolaire.

Le montant de cette participation est fixé à 636.40 € pour les frais de scolarité et à 172.64 € pour les frais de fonctionnement de la cantine.

Pour l'année scolaire 2019/2020, 27 élèves sont scolarisés à Estivareilles. Les frais de participation au s'élèvent à 21 844.08 € (27 x 809.04 €).

Madame la maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de mandater cette somme à la commune d'Estivareilles. Cette somme a été inscrite au budget 2021 à l'article 657341.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. Participation aux frais de scolarité à l'école primaire Saint-Joseph de Saint Bonnet le Château.**

Madame la maire rappelle au conseil municipal la convention passée le 04 septembre 2009 entre la commune d'Apinac et l'école Saint Joseph pour la participation au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur son territoire. Elle indique que cette convention sera actualisée pour la prochaine année scolaire.

Pour l'année scolaire 2019/2020, 3 élèves sont scolarisés à l'école primaire Saint Joseph. Le montant de cette indemnité est fixé à 809.04 € par élève, coût du forfait de l'école d'Estivareilles, école référente. Pour l'année 2020 les frais de scolarité s'élèvent à 2 427.12€ (3 x 809.04 €).

Madame la maire demande au conseil municipal.

- D'approuver le montant de la participation financière à l'école Saint Joseph ;
- De l'autoriser à émettre le mandat correspondant (compte 6574).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5. Bilan des actions réalisées au cours de la première année de mandat**

Madame la maire remercie l'équipe municipale pour l'ensemble des travaux réalisés et engagés dans les divers domaines. Elle regrette qu'en raison de la crise sanitaire il n'ait pas été possible d'aller à la rencontre de la population pour recueillir son point de vue. L'ensemble du conseil municipal fait le point sur les réalisations de cette première année du mandat :

#### **5.1. Le réaménagement du centre bourg**

- Réalisation et suivi des travaux du centre bourg engagés par les équipes précédentes ;
- Matérialisation de places de stationnement (en cours) ;
- Aménagement complémentaire du jardin public.

#### **5.2. Les travaux**

- Entretien de la voirie, entretien des fossés , ...
- Réfection de la voûte de l'église (en cours) ;
- Création d'un parking pour les poids lourds au Breuil.

### 5.3. La sécurité

- Sécurité routière : création du plateau traversant devant le centre permanent,
- Incivilités : notre commune fait l'objet de petites incivilités (poubelles sur la route, glissades sur la glace), allant jusqu'à de grands excès de vitesse mettant en jeu la vie d'autrui. Nous travaillons en étroite collaboration avec la gendarmerie pour garantir au mieux la sécurité de tous.

### 5.4. La communication

- Refonte totale du site web de la commune, [Apinac.fr](http://Apinac.fr) ;
- Publication du bulletin municipal 2020 ;
- Mise en place de l'application **illiwap** (application utilisable sur les smartphones), permettant une information rapide des habitants sur les questions de vie quotidienne. Pour information, la plupart des communes environnantes utilisent également cette application, ce qui permet de suivre également leur actualité. L'application **illiwap** compte à ce jour 200 abonnés.

### 5.5. L'urbanisme

- Mise en place d'une commission pour l'analyse et le suivi des dossiers d'urbanisme (constructions nouvelles, agrandissements, travaux...), en lien étroit avec le service instructeur de Loire Forez agglomération. Mise en place d'un formulaire pour encadrer le stationnement temporaire des caravanes.

### 5.6. Le patrimoine naturel

- Entretien des chemins et des sentiers ;
- En lien avec l'association pour le développement touristique du Haut-Forez (ADTHF), valorisation des chemins et sentiers et amélioration de la signalétique des « circuits de randonnées des babets ».

### 5.7. L'embellissement de la commune

- Plantations et mise en gazon sur les zones d'infiltration du centre bourg ;
- Fleurissement ;
- Renouvellement total des décorations pour les fêtes de fin d'année (guirlandes à LED).

### 5.8. Les actions du CCAS (centre communal d'action sociale)

- En période de COVID il n'a pas été possible de permettre à nos aînés de partager un moment de convivialité autour d'un repas. Un colis de Noël constitué de produits locaux, a été distribué aux habitants de la commune âgés de plus de 70 ans ;
- Vaccination : le CCAS a permis à toutes les personnes âgées de plus de 75 ans, volontaires, de bénéficier de la vaccination contre le COVID (prise de rendez-vous, organisation et prise en charge du déplacement à Montbrison) ;
- Mobilité : le CCAS travaille sur des modalités permettant de faciliter le transport (covoiturage avec l'application Mov'ici, transports en commun...).

## 6. Informations diverses :

- **Travaux à venir** : L'installation du relais téléphonique au Crozet se fera au mois de septembre, les travaux préparatoires ayant commencé. Les éléments constitutifs du pylône seront héliportés et les habitants seront prévenus de la date exacte lorsqu'elle sera fixée ;
- Voirie -travaux programmés : Les Mouloirs, Le Breuil ;
- Festival baroque en Forez : un concert aura lieu à Apinac, au centre permanent, le 5 octobre 2021 à 19h

- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal **le jeudi 10 juin 2021.**

Fin de la séance du conseil municipal à 22h15.